Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garde enfant de mon fils de trois ans

Par Visiteur

Bonjour,

j'ai un fils de 3 ans. sa mère m'autorise de le voir 1 après-midi par semaine ou une journée par semaine. actuellement je ne verse pas de pension alimentaire. je viens de reconnaitre mon fils au mois de juin 2010.Quels sont mes droits?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le fait d'avoir reconnu votre fils emporte des droits certes mais également des devoirs. Effectivement vous avez avec la mère l'autorité parentale ce qui implique que vous pouvez obtenir un droit de garde et de visite mais vous devez également prendre part à l'éducation et à l'entretien de votre enfant.
Autrement dit si vous saisissez le JAF pour demande un droit de visite et de garde vous devrez sans nul doute verser une pension alimentaire.

Cordialement